



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

## MOBILITES ERASMUS + STAGES Volet 6 du règlement d'intervention Liste des pièces justificatives à fournir

### Pour les apprentis :

- « Contrat pédagogique » dûment complété et signé par toutes les parties
- « Contrat de mobilité » et ses annexes de la période concernée, dûment complété et signé
- un CV
- une fiche de renseignement de l'entreprise d'accueil
- une copie de la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)
- une copie d'assurance Responsabilité Civile et Accident du Travail conformément aux articles concernés du Contrat de Mobilité
- une attestation de fin de stage pour les apprentis

### Pour les accompagnateurs :

- un ordre de mission signé par le chef d'établissement
- un état des frais justifiant les dépenses liées à la mobilité
- une attestation de séjour signée par le chef d'établissement